

Déclaration des sites de stockage des céréales et oléo-protéagineux

Notice de remplissage VISIOStockage

Mise à jour de la notice : Mars 2019

Sommaire de la notice

Sommaire de la notice.....	1
Préambule	2
Intérêt de ce suivi économique.....	2
Qu'est-ce qu'un site de stockage ?	2
À qui s'adresse la déclaration des sites de stockage ?	2
Qui saisit les déclarations ?	2
À quelle fréquence mettre à jour les déclarations déjà saisies ?	2
Où saisir les déclarations ?	3
Saisie des informations.....	4
1. Accéder à l'écran « Créer un site » depuis la page d'accueil	4
2. Ecran « Rechercher un site »	5
3. Ecran « Créer/Modifier un site »	6
4. Ecran « Données du site »	7
5. Suppression ou transfert d'un site	10

Préambule

Intérêt de ce suivi économique

Le suivi, la collecte et la diffusion des informations économiques des filières céréales, oléagineux et protéagineux découlent des diverses dispositions législatives et réglementaires relatives aux attributions de FranceAgriMer.

En réponse à la demande des professionnels, FranceAgriMer a mis en place le système d'information **VISIOStockage** dédié à l'acquisition d'informations sur les **sites de stockage** : identification, localisation, capacités et caractéristiques techniques. La base de données doit être alimentée par les collecteurs, transformateurs et exportateurs. Elle peut en outre être consultée par les fédérations.

VISIOStockage permet :

- une meilleure connaissance des capacités de stockage offrant plus de transparence sur le stockage des grains des céréales et des oléo-protéagineux ;
- une géolocalisation de l'ensemble des sites répartis sur le territoire français.

Défini au sein d'un groupe de travail multipartenaires, le système d'information a été conçu dans un souci de simplicité et se limite à la collecte de données sur 30 champs. Les capacités doivent être saisies **en mètre cube**.

VISIOStockage est également utilisé dans le cadre **de la procédure d'aval** pour vérifier les capacités de stockage des sites concernés (cf. Décision FranceAgriMer **INTV-SANAEI-2016-67** du 10 janvier 2017).

Qu'est-ce qu'un site de stockage ?

Un **site de stockage** se définit par la présence sur un même lieu de **capacités de stockage couvertes affectées au stockage des grains de céréales, d'oléagineux ou de protéagineux**.

À qui s'adresse la déclaration des sites de stockage ?

La déclaration s'adresse **aux opérateurs, personnes morales, exploitant des capacités de stockage en France de grains ou semences, de céréales, d'oléagineux ou de protéagineux**. Ces opérateurs peuvent être : des **collecteurs** (personnes morales ayant une activité de collecte en France établis en France ou dans un autre état de l'Union européenne), des **transformateurs** (meuniers, semouliers, fabricants d'aliments pour le bétail, malteurs, amidonniers...), des **stockeurs** (unions, négociants, entreprises dédiées au stockage...), des **silos portuaires** ou des **exportateurs**.

Qui saisit les déclarations ?

Chaque site de stockage est déclaré par son **exploitant**, c'est-à-dire l'opérateur qui a la responsabilité de la gestion technique et administrative du site. Ainsi, dans le cas de sites détenus par des SCI, ce sont les opérateurs exploitant les sites qui les déclarent et non la SCI. Les sites **propriété des agriculteurs ne sont pas concernés**.

À quelle fréquence mettre à jour les déclarations déjà saisies ?

Chaque site doit être mis à jour **dès qu'il évolue** et **au minimum une fois par année civile** même en l'absence d'évolution (dans ce cas il suffira simplement de ré-enregistrer la déclaration).

Où saisir les déclarations ?

Les informations des sites doivent être renseignées sur un formulaire en ligne via l'application **VISIOStockage** de FranceAgriMer.

Cette application est accessible après inscription sur le portail de FranceAgriMer (bouton **M'inscrire**) : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/> et ajout de l'e-service **VISIOStockage**.

Si vous êtes déjà inscrit à **VISIOGrains**, vous n'avez pas à vous réinscrire sur le portail mais seulement à ajouter l'e-service **VISIOStockage** dans votre espace personnalisé (**MES E-SERVICES** puis **Plus d'e-services**).

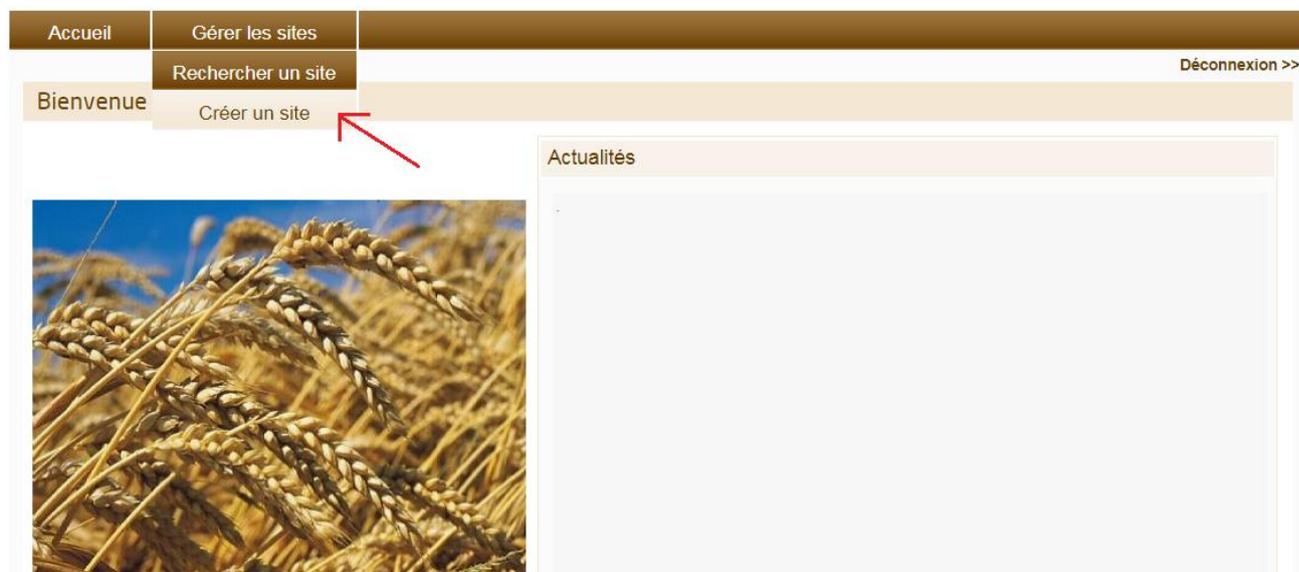
Après inscription, les connexions se font toujours via le portail (bouton **Me connecter**).

Pour plus de détails sur la procédure d'inscription au portail se référer au guide se trouvant sur le lien ci-dessous :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/48310/463376/file/Guide%20d'inscription-VISIOgrain-stockagev3.pdf>

Saisie des informations

1. Accéder à l'écran « Créer un site » depuis la page d'accueil



2. Ecran « Rechercher un site »

Accueil | Gérer les sites | Déconnexion >>

Rechercher un site | Créer un site

Rechercher un site

N° SIRET : N° FranceAgriMer :
Raison sociale de l'organisme :

▼ Critères de recherche

Commune OK Département
Code postal

Nom du site
N° fonctionnel du site

Statut
Etat

Collecte
Report

Site portuaire
Transformation ou autre activité

Capacité (m³) Min Max

Raccordements Fer Eau

Rechercher Localiser

Rechercher un site

► Critères de recherche

▼ Liste des sites

Nombre de lignes / Page Exporter la liste

N° site	Nom du site	Commune	Organisme	Etat	Statut	Profil ▼	<input type="checkbox"/>	Action
	Site			I	V	O	<input type="checkbox"/>	  

Editer les sites

Une fois les **Critères de recherche** renseignés, cliquer sur le bouton **Rechercher**. Une fois la liste des sites générée, vous pouvez cliquer :

- sur l'icône  pour modifier les informations du site ;
- sur l'icône  pour consulter les informations du site ;
- sur l'icône  pour exporter les informations du site au format Excel ;
- sur le bouton **Exporter la liste** : permet d'exporter au format Excel la liste de recherche ;
- sur le bouton **Editer les sites** : permet d'exporter au format Excel les données complètes de tous les sites de la liste de recherche.

3. Ecran « Créer/Modifier un site »

Créer un site

■ Identification de l'organisme

N° SIRET

N° FranceAgriMer

Raison sociale Organisme

■ Identification du site

* Nom du site

Lieu-dit

Adresse

Complément

* Code postal

Commune

Département

Téléphone Courriel

Description

Identification de l'organisme	
N° SIRET	Numéro INSEE sur 14 caractères (SIREN+NIC)
N° FranceAgriMer	Numéro d'immatriculation de l'organisme dans le système référentiel de FranceAgriMer
Raison sociale Organisme	Raison sociale de l'organisme exploitant le site de stockage

Identification du site	
Nom du site	Nom usuel du site de stockage. <u>Attention</u> : Il est obligatoire de renseigner ce champ.
Code postal	Code postal du site. <u>Attention</u> : Il est obligatoire de renseigner ce champ.
Numéro fonctionnel du site	Numéro attribué par FranceAgriMer pour identifier le site de manière unique (N° FranceAgriMer de l'organisme + N° INSEE de la commune + N° d'implantation du site de stockage + N° de séquence du site).
Lieu-dit	Nom du Lieu-dit où se trouve le site.
Adresse Complément Commune Département	Adresse du site de stockage. Si le site de stockage est situé de part et d'autre d'une limite communale, la commune est celle de son adresse postale. <u>Attention</u> : Il est obligatoire de renseigner au moins un des champs Adresse , Complément ou Lieu-dit .
Téléphone Courriel	Numéro de téléphone et adresse électronique de la personne à contacter <u>sur le site de stockage</u> .
Localiser votre site	Placer la punaise à l'endroit où se trouve le site en zoomant sur la carte.
Description	Informations sur le site.

Une fois les champs renseignés, cliquer sur **Etape suivante** pour saisir les **Données du site**.

Attention : Il est obligatoire de renseigner le **Nom du site**, son **Code postal** et au moins un des champs **Adresse**, **Complément** ou **Lieu-dit**.

4. Ecran « Données du site »

Données du site	
Nom du site :	N° fonctionnel :
Raison sociale de l'organisme :	Evolution du site :
Adresse :	Statut : Validé
■ Informations du site	
Date de mise à jour	<input type="text"/>
Site soumis à	<input type="text"/>
Evolution du site (indiquer l'année concernée)	
Première construction	<input type="text"/>
Extension	<input type="text"/>
Rénovation	<input type="text"/>
Fin d'activité	<input type="text"/>

Informations du site	
Date de mise à jour	Date du dernier enregistrement de la déclaration.
Site soumis à	Obligations de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
Première construction	Année de première construction du site.
Extension	Année de la dernière extension des capacités de stockage du site.
Rénovation	Année de la dernière modification du site touchant au gros œuvre et modifiant les critères de qualité ou de manutention.
Fin d'activité	Année d'arrêt de l'activité. Dans le cas d'une destruction, la suppression du site dans la base est réalisée par FranceAgriMer sur demande. En cas de cession du site, passer par la DRAAF et informer le repreneur.

■ Activités du site

Collecte Report
 Portuaire Transformation ou autre(s) activité (s)

Dont activité principale du site

Activités du site	
Indiquer toutes les activités de votre site (un même site peut avoir plusieurs activités). Les 4 rubriques doivent être renseignées obligatoirement (sélectionner l'absence d'activité le cas échéant).	
Collecte	Présence de capacités avec une activité de réception des livraisons de grains des producteurs.
Report	Présence de capacités avec une activité de regroupement ou de transfert (stockage intermédiaire de grains en provenance d'autres sites de stockage en vue de leur expédition ou de leur stockage de longue durée).
Portuaire	Présence de capacités avec une activité portuaire : - Portuaire maritime : capacités implantées sur un quai maritime, dotés de moyens directs d'expédition et/ou de réception des grains par mer. - Portuaire fluvial : capacités implantées sur un quai fluvial, dotés de moyens directs d'expédition et/ou de réception des grains par voie fluviale.
Transformation ou autre(s) activité(s)	Présence de capacités avec une activité de transformation : Amidonnerie, Fabrication d'aliments du bétail, Maïserie, Malterie, Meunerie, Négoce en farine, Semoulerie, Trituration, ou Autre . Si plusieurs activités sur le site, indiquer l'activité dominante en se basant sur le tonnage traité ou le chiffre d'affaire.
Dont activité principale du site	Activité principale du site parmi les activités déjà sélectionnées. L'activité principale d'un site de stockage se détermine à partir du tonnage traité ou du chiffre d'affaire par activité.

■ Capacités totales du site

Capacité totale (m³) Capacité totale calculée (en tonnes, équivalent tonnes blé PS76)
 Capacité totale ventilable (m³)

Capacités totales du site	
Capacité totale (m³)	Ensemble des capacités de stockage du site, correspondant au volume maximal de grains stockables (en m ³). <u>Ne pas inclure</u> : - les bennes, containers et boisseaux d'expédition - les capacités de stockage non couvertes - les capacités de stockage des produits transformés (farines, tourteaux...)
Capacité totale calculée (en tonnes, équivalent tonnes blé PS76)	Indication de l'équivalent tonnes blé avec un PS 76. Champ non modifiable.
Capacité totale ventilable (m³)	Ensemble des capacités du site de stockage ventilables (en m ³). <u>Attention</u> : La Capacité totale ventilable ne doit pas dépasser la Capacité totale .

■ **Détail des capacités du site**

<p>■ Béton cathédrale</p> <p>Capacité (m³) <input type="text"/></p> <p>Nombre de cellules <input type="text"/></p>	<p>■ Cellules verticales</p> <p>Capacité (m³) <input type="text"/></p> <p>Nombre de cellules <input type="text"/></p>
<p>■ Stockage à plat</p> <p>Capacité (m³) <input type="text"/></p>	<p>■ Autre</p> <p>Capacité (m³) <input type="text"/></p> <p>Nombre de cellules <input type="text"/></p>

Total du détail (m3)

Détail des capacités du site	
<p>Les capacités doivent être renseignées en mètres cube (m³). Le nombre de cellules doit être également renseigné. La somme des capacités des différents types de stockage doit être égale à la Capacité totale renseignée dans la partie Capacités totales du site.</p>	
Béton cathédrale	Installations couvertes, dotées de murs porteurs de hauteur supérieure à 10 m au-dessus du sol , <u>en béton</u> .
Cellules verticales	Installations couvertes, dotées de cases ou cellules verticales , <u>en métal</u> .
Stockage à plat	Installations couvertes pour lesquelles la hauteur des parois retenant les produits est inférieure à 10 mètres au-dessus du sol .
Autre	Installations de stockage couvertes des grains autres que : Béton cathédrale, Cellules verticales et Stockage à plat . Ex : dôme. <u>Pour rappel, ne pas inclure :</u> - les bennes, containers et boisseaux d'expédition - les capacités de stockage non couvertes - les capacités de stockage des produits transformés (farines, tourteaux...)

■ **Equipements**

Cocher la case si le site est équipé de:

Nettoyeurs rotatifs/vibreurs <input type="checkbox"/>	Infralyseur <input type="checkbox"/>
Sonde d'échantillonnage à l'entrée/sortie <input type="checkbox"/>	Thermométrie <input type="checkbox"/>
Séchoirs de grains <input type="checkbox"/>	

Equipements	
Nettoyeurs rotatifs/vibreurs	Cocher si le site est équipé de nettoyeurs rotatifs ou de vibreurs.
Sonde d'échantillonnage à l'entrée/sortie	Cocher si le site de stockage est équipé en sonde d'échantillonnage à l'entrée et à la sortie.
Séchoir de grains	Cocher si le site de stockage est équipé en séchoirs de grains.
Infralyseur	Cocher si le site de stockage est équipé en infralyseur pour la mesure de la teneur en protéines.
Thermométrie	Cocher si le site est équipé d'installations de thermométrie. Ne concerne que les installations permanentes avec appareillage électrique ou manuel.

■ Raccordements et débits (en t/h)

Raccordement fer <input type="checkbox"/>	Raccordement eau <input type="checkbox"/>
Débit de réception route <input type="text"/>	Débit d'expédition route <input type="text"/>
Débit de réception fer <input type="text"/>	Débit d'expédition fer <input type="text"/>
Débit de réception eau <input type="text"/>	Débit d'expédition eau <input type="text"/>

Date de validation **VALIDER**

Etape précédente
Retour à la liste
Enregistrer

Raccordements et débits (en t/h)	
Raccordement fer	Cocher si le site dispose d'un raccordement ferroviaire relié à une voie ouverte à la circulation, apte au chargement de train complet et <u>utilisant effectivement ce raccordement</u> .
Raccordement eau	Cocher si le site dispose d'un raccordement eau (par voie fluviale ou par un quai maritime) pouvant recevoir et expédier les grains par voie d'eau.
Débit de réception Route / Fer / Eau	Estimation du tonnage usuel indicatif pouvant être réceptionné en une heure respectivement par camion, rail, ou voie d'eau. Indiquer 0 si pas de réception par ce mode.
Débit d'expédition Route / Fer / Eau	Estimation du tonnage usuel indicatif pouvant être expédié en une heure respectivement par camion, rail, ou voie d'eau. Indiquer 0 si pas d'expédition par ce mode.

Une fois les champs renseignés, cliquer sur **Enregistrer**.

Vous pouvez ensuite cliquer sur **Retour à la liste** pour revenir à l'écran « Rechercher un site ».

5. Suppression ou transfert d'un site

Si vous souhaitez supprimer un site ou indiquer un changement d'exploitant, merci de contacter le service FranceAgriMer de votre région pour réaliser cette opération.